

## **SEANCE DU 12 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Jacques ALAUX, Maire.

Présents : Jacques ALAUX, Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Mathieu PALOBART, Ghislain DEGRAVE, Maggi DE ROZARIO.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Jean-Louis MAZIERES, Jean-Louis CAJARC (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES), Daniel MERCADIER.

Convocation du 06 janvier 2012.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Rachat du crédit bail par Essenciagua :**

M. GAUTUN souhaite racheter le crédit bail de la distillerie. Il faut contacter la Caisse d'Epargne afin de savoir si nous pouvons rembourser l'emprunt sans payer de frais, sinon M. GAUTUN nous verse la totalité et nous continuons à rembourser l'emprunt chaque année jusqu'à son terme.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le rachat du crédit bail.

#### **II-Choix d'un mandataire pour la réalisation d'un lotissement touristique + création d'un pôle bien-être :**

La SEMATeG a fait une proposition pour une convention de mandat. Nous n'avons pas reçu d'autres propositions suite à notre appel d'offres.

Midi-Pyrénées Expansion, organisme dépendant du Conseil Régional, soutient les actions en faveur de la biosanté et du bien-être. M. ABEYA du Riols serait intéressé par notre projet. M. le Maire a aussi contacté M. Vincent ALLEGRE du Riols.

Une journée est organisée le 24 janvier à Laguépie avec Midi-Pyrénées Expansion, l'Agence de Développement Economique, le Site de Proximité, la Communauté de Communes... Une visite de la distillerie et de l'usine de chaussures est prévue.

Le Lycée de Monteils pourrait assurer la formation du personnel dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales. La société des Chalets, située en Corrèze, pourrait prendre en charge la gestion du centre de bien-être.

M. le Maire présente le bilan financier du village de vacances :

-vente des terrains : 90 lots x 8 000 € = 720 000 €

-travaux subventionnés = 500 000 €

Soit un bénéfice de 220 000 €.

-Centre bien-être = 2 millions d'€

-Subventions = 400 000 €

Soit un coût de 1 600 000 €.

En réalisant un emprunt de 2 millions d'€ sur 30 ans, le remboursement serait d'environ 130 000 € par an.

Mme MARTINEZ rappelle que M. ROBERT (Des chalets en France) doit toujours signer la convention. M. ALAUX informe le Conseil que les travaux ne débuteront que lorsque M. ROBERT aura signé la convention et se sera engagé à financer par tiers. La pose de panneaux photovoltaïques peut éventuellement être envisagée.

M. le Maire présente le détail des équipements prévus, établi par la SEMATeG :  
 -centre de bien-être : 1 bureau (15 m2), 2 salles de soins (30 m2), une salle de gym (40 m2), vestiaires sanitaires douche (70 m2), hammam (12 m2), sauna (10 m2), espace spa (20 m2), pédiluve (4 m2), piscine (90 m2)...

Il faut prévoir un an d'études et un an de réalisation, avant que cela ne soit fonctionnel.

Le Conseil Municipal donne son accord pour choisir la SEMATeG comme mandataire afin de réaliser une pré-étude.

**Délibération reçue à la Préfecture le**

**III-Désignation de nouveaux délégués de la Commune au SDE 82 :**

Les délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Énergie étaient M. Jean-Claude GARRIGUES et Mme Marie-Paule MIQUEL. Le SDE nous demande de désigner de nouveaux délégués.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

- M. Jean-Paul HEBRARD, délégué titulaire
- M. Christian FABRE, délégué suppléant.

**Délibération reçue à la Préfecture le 25 janvier 2012.**

**IV-Décision modificative budget annexe Lotissement La Mayounelle (Opérations de stocks 2011) :**

M. le Maire présente le document transmis par le trésorier. Une décision modificative est à produire avant le 21 janvier 2012 suivant le schéma ci-dessous :

	Dépense		Recette	
Section	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Investissement	040	538 193,12 €	040	543 432,67 €
			021	-5 239,55 €
	Total	538 193,12 €		538 193,12 €
Fonctionnement	043	2 894,85 €	043	2 894,85 €
	042	543 432,67 €	042	538 193,12 €
	023	-5 239,55 €		
	Total	541 087,97 €		541 087,97 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Délibération reçue à la Préfecture le 17 janvier 2012.**

**V-Durée d'amortissement des immobilisations budget M49 :**

Nous avons acheté un véhicule pour le service assainissement. Le trésorier nous demande de voter une durée d'amortissement sur 8 ans. Approuvé par le Conseil Municipal.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 27 janvier 2012.**

Mme MARTINEZ ne trouve pas normal que M. LAURENS soit payé en totalité par le budget assainissement. M. le Maire signale qu'il y a toujours la possibilité de verser une subvention du budget principal au budget annexe afin de compenser le temps passé par l'agent à d'autres fonctions.

### **VI-Taxe de séjour :**

Il faut dans un premier temps adresser un courrier aux personnes qui ne sont pas encore déclarées (gites, chambres d'hôtes, etc.), ensuite nous les informerons de l'existence de la taxe de séjour, applicable à partir de 13 ans.

Le Conseil Municipal décide de voter une taxe de séjour de 0,20 € par personne et par jour pour le camping Les Tilleuls. Pour les autres structures, le montant de la taxe sera de 0,30 € par personne et par jour. Le Conseil décide aussi d'adopter un forfait correspondant à 8 semaines ou 42 jours à 0,20 € ou 0,30 € par lit.

M. PALOBART quitte la séance à 22 heures 30 en laissant un pouvoir à M. HEBRARD.

### **VII-Questions diverses :**

#### **VII-1-Base Nautique :**

Les Services Vétérinaires ont contrôlé la cuisine au mois d'août. Ils nous demandent d'importantes transformations. La Maison de Retraite va réaliser une cuisine centrale qui sera opérationnelle en 2013. Le problème se pose pour la saison estivale 2012. M. le Maire a sollicité les services vétérinaires afin qu'ils nous autorisent à utiliser la cuisine de la base en 2012.

#### **VII-2-Raccordement au Syndicat du Ségala :**

Il manque l'accord de 2 propriétaires pour le passage du réseau sur notre commune. Nous sommes aussi dans l'attente de la signature d'un arrêté préfectoral qui devrait intervenir avant le 1<sup>er</sup> avril 2012. Le contrat avec la SAUR a été reconduit jusqu'au 31 mars 2012 pour l'eau et jusqu'au 30 juin 2012 pour l'assainissement.

Il faut prévoir l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la facturation de l'assainissement. Ce logiciel permettrait aussi la gestion des cimetières, il remplacerait l'ancienne gamme de logiciels Magnus.

#### **VII-3-Emploi à l'OT :**

L'emploi de Céline CASTELNAU à l'Office de Tourisme et à la Médiathèque a été renouvelé pour un an à raison de 30 heures par semaine. Mme DE ROZARIO regrette que l'on ne propose que des emplois à durée limitée aux personnes alors que l'on cherche justement à ce que des jeunes s'installent sur la commune.

Mme ROUMIGUIERES demande pourquoi les heures de Mme DEGRAIX n'ont pas été diminuées pour pouvoir augmenter celles de Céline. Mme MARTINEZ signale que Mme DEGRAIX a en charge l'entretien de la base nautique, ce qui lui prend beaucoup de temps.

A l'école, Marion DELPÉRIÉ a été recrutée en CAE jusqu'au mois de juin en remplacement de Stéphanie DAVID.

Séance levée à 23 heures 15.